

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 5

Après la deuxième ligne de l'alinéa 2, insérer la ligne suivante :

«

Dépense publique, y compris crédits d'impôt	57,7	57,6	57	56
---	------	------	----	----

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'avoir une appréciation des objectifs d'évolution de la dépense publique la plus complète possible, il est essentiel que figurent également les taux comprenant les crédits d'impôts.